

Est-ce que le ministre Blanchette et le ministre Blais croient en la défense collective des droits?

Rouyn-Noranda, le 25 janvier 2016 – Dans le cadre des actions de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*, les groupes en défense collective des droits de l’Abitibi-Témiscamingue s’inquiètent quant à leur avenir et demandent aux ministres Blais et Blanchette de prendre des engagements clairs à l’égard de leur financement et de leur autonomie. En fait, ces organisations, qui réunissent et défendent notamment les droits des locataires, des chômeurs et chômeuses, des personnes assistées sociales, des personnes handicapées, des travailleurs et travailleuses, des femmes ou des personnes âgées, n’ont eu droit à aucune majoration ni indexation de leur subvention gouvernementale depuis maintenant 9 ans, alors que le coût de la vie a augmenté de plus de 13% durant cette période.

Dérangeant?... mais essentiel!

Selon Suzanne Boisvert, du Regroupement d’éducation populaire de l’Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT) : « appauvrir et limiter la capacité d’agir de nos organisations qui réunissent les personnes aux prises avec des injustices et des inégalités se résume à bâillonner ces populations et à bafouer leurs droits ». Chrystyan Jacques, du Regroupement d’entraide des personnes assistées sociales de Rouyn-Noranda, soutient quant à lui que : « les groupes de défense collective des droits agissent comme des sentinelles et des lanceurs d’alerte face aux politiques d’austérité qui se font trop souvent sur le dos des populations les plus défavorisées ».

En ce sens, comme le travail de ces organisations consiste à surveiller et à dénoncer les abus et les dénis de droit du marché privé, mais surtout des politiques publiques, les actions et les prises de position des groupes de défense collective des droits dérangent parfois les élites politiques et économiques. Bruce Gervais, de l’Association des locataires de l’Abitibi-Témiscamingue, un organisme reconnu mais non financé par Québec, rappelle que : « les groupes comme les nôtres sont essentiels dans un état de droit. Nous n’existons pas pour plaire, mais bien pour assurer le respect des droits fondamentaux, n’en déplaise aux ministres, députés, propriétaires ou à tout autre groupes d’intérêts privés ».

À quand des engagements politiques pour la défense collective des droits?

Ainsi, Suzanne Boisvert, du RÉPAT, se questionne « Est-ce que le gouvernement québécois, notamment le ministre Blanchette et le ministre Blais, croit en la défense collective des droits? Selon elle, comme l’ensemble des organismes en défense collective des droits de l’Abitibi-Témiscamingue, il est grand temps que nos représentants politiques s’engagent pour le communautaire et qu’ils bonifient le programme « Promotion des droits » afin d’augmenter le financement des groupes et de financer ceux en attente de financement. Ce sont les populations vulnérables de notre région qui en dépendent.